

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mai 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 24 ; de présents = 18 ; de votants = 23

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et un mai à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURÉ, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 15/05/2025

Date de publication : 27/05/2025

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Mélanie DEQUÉ, Éric YGER, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Nathalie BONNOUVRIER, Christophe LECLERC, Maryam ABOU-MERHI, Dimitri GEA, Brigitte JUGUE-FOURNET, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Didier LESAICHERRE (pouvoir à Sylvie LESNÉ), Françoise LEOST-TREMEL (pouvoir à Mélanie DEQUÉ), Arnaud AUBAULT (pouvoir à Christophe LECLERC), Bénédicte RUISSEAU (pouvoir à Mélanie RIO), Clément ROUSSEAU, Jean-Luc ALLORY (pouvoir à Anne CHARRÉ)

SECRETAIRE DE SEANCE : Sylvie LESNÉ

<< >>

AFFAIRE 2025.020 : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE SECURITE ROUTIERE

La commune de Quévert s'est engagée, depuis le début du mandat, à réaliser des travaux d'aménagement dans différents quartiers et lieudits de la commune dans le but de réduire la vitesse et d'améliorer la sécurité routière.

2 secteurs ont été priorisés en 2025 :

- Le secteur de Malaunay
- Le secteur de la Ville Pierre

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Volet 1 – Travaux Malaunay	120 400.00€	DETR 2024 (attribué)	35 000.00 €
Volet 2 – Travaux Ville Pierre	50 000.00 €	Fonds de concours	70 000.00 €
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	5 430.00 €	Autofinancement	76 830.00 €
Maîtrise d'œuvre Ville Pierre	6 000.00€		
TOTAL HT	181 830.00 €	TOTAL HT	181 830.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITÉ

VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus.

SOLLICITE une aide auprès de Dinan Agglomération au titre du Fonds de concours.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,
Philippe LANDURÉ



Publié le 5 juin 2025